

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

**Date de la convocation : 24 février 2025**

**Date d'envoi des délibérations à la  
Préfecture : 5 mars 25**

**Nombre de membres en exercice : 23**

**Date d'affichage en Mairie : 24 février 2025**

**Ordre du jour :**

1. Approbation PV du 27/01/2025
2. CR décisions maire prises par délégation
3. SBAA – Adhésion Service commun Instruction et contrôle de la publicité extérieure
4. Conseil portuaire – Révision de l'arrêté de nomination des membres
5. Souvenir Français – Renouvellement convention veille mémorielle dans les 2 cimetières de la ville
6. Convention MEGALIS
7. Compte administratif 2024 – Budget principal
8. Compte administratif 2024 – Budget annexe Centre municipal de santé
9. Compte administratif 2024 – Budget annexe Cinéma
10. Affectation des résultats 2024 - Budget principal
11. Affectation des résultats 2024 - Budget annexe Centre municipal de santé
12. Affectation des résultats 2024 - Budget annexe Cinéma
13. Fiscalité directe – Vote des taux
14. Budget primitif 2025 - Budget principal
15. Budget primitif 2025 - Budget annexe Centre municipal de santé
16. Budget primitif 2025 - Budget annexe Cinéma
17. Subventions associations
18. Questions diverses

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. HERY François, Mme BELLONCLE Catherine, M. QUELEN Marcel, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoint.

**Etaient présents :** Mme LE NY Marie-Hélène, M. HENRY Claude, M. BOULAD Pierre, Mme BROUAUX-MAUDUIT Marie-Noëlle, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme CAMUS Nathalie, Mme HALNA Karine, M. HENIN Pierre, M. DARCEL Victorien, M. DREUMONT Benjamin, M. VASSELIN Albert.

**Absents représentés :**

Mme DANGUIS Marianne donne pouvoir à Mme BELLONCLE Catherine  
Mme DROGUET Yveline donne pouvoir à M. QUELEN Marcel  
Mme LE COQ Nathalie donne pouvoir à M. SIMELIERE Thierry  
Mme JOULOT Micheline donne pouvoir à M. HERY François  
M. HUC Hervé donne pouvoir à M. Albert VASSELIN

**Absent non excusé :**

M. GUINAUDEAU Jean-Claude

**Présents : 17**

**Représentés : 5**

**Votants : 22**

Mme BROUAUX-MAUDUIT Marie-Noëlle a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Le Maire :**

Nous avons un nouveau dispositif que nous allons inaugurer ce soir.  
Bon apparemment c'est plutôt agréable comme son.

**Point n1**

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2025**

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

**Point n°2**

**Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de sa délégation**

DC\_2025\_07 Entretien locaux CTM 2025

DC\_2025\_08 Entretien locaux CMS 2025

**Point n°3**

**Délibération 20250303 01 - SBAA – Adhésion Service commun Instruction et contrôle de la publicité extérieure**  
**Présentation par le Maire**

Point qu'on a déjà été amené à aborder.

En application de la loi Climat et Résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021, les compétences en matière de publicité, des enseignes et des pré-enseignes ont été confiées aux maires, depuis le 1er janvier 2024.

La loi prévoit un transfert automatique de ces compétences à compter de l'été 2024, selon le positionnement des communes concernées, au président de l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres. Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de renoncer au transfert de la compétence et de créer un service commun chargé de l'instruction et du contrôle de la publicité extérieure, pour le compte des communes adhérentes.

Aussi, le service commun est créé par délibération du conseil d'agglomération le 19 décembre 2024.

En parallèle, à la même date, le Règlement Local de Publicité Intercommunal a été approuvé par Saint Brieuc Armor Agglomération.

Dans ce cadre, il apparaît cohérent d'harmoniser sur le territoire les modalités d'application de ce document et l'instruction des autorisations qui en découlent.

Pour ces raisons la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX a exprimé le souhait d'adhérer au Service Commun « instruction et contrôle de la publicité extérieure ».

Il convient donc de signer la convention d'adhésion à ce service commun visant à définir les modalités de travail entre le service commun et les communes qui y adhèrent.

Les objectifs et les modalités d'organisation et de fonctionnement du Service commun « instruction et contrôle de la publicité extérieure » sont décrits dans le projet de convention joint en annexe.

Notamment, le projet de convention a pour objet de :

- Définir le champ d'intervention du service commun : instruction des autorisations relatives à l'affichage extérieur, enregistrement des déclarations préalables, contrôle des dispositifs relatifs à l'affichage extérieur et assistance à la commune dans les procédures à l'encontre des dispositifs en infraction ;
- Fixer les modalités de travail en commun entre la communauté d'agglomération et la commune, tout en veillant au respect des responsabilités de chacune d'entre elles ;
- Fixer le fonctionnement du service commun notamment les moyens humains dédiés aux missions relatives à l'affichage extérieur ainsi que les modalités de financement du service apporté aux communes.

Le Maire reste, en tout état de cause, responsable de la réception des dossiers de déclarations et des demandes d'autorisation relatives aux dispositifs d'affichage et conserve les pouvoirs de police de la publicité extérieure.

Le coût estimé de la prestation pour Saint-Quay-Portrieux est de 2706€.

**Le Maire :**

On est finalement peu concerné, ça concerne surtout les grandes zones commerciales.

En ce qui concerne la commune, ce serait un coût de 2 706€.

Y a-t'il des questions ? Ça concerne essentiellement les publicités extérieures dans les zones commerciales mais aussi les grosses enseignes.

Pas de questions, donc on propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le code de l'environnement
- Vu la loi La loi Climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021
- Vu la délibération du Conseil d'Agglomération DB-289-2024 du 19 décembre 2024 relative à la création du service commun " instruction et contrôle de la publicité extérieure »,

Décide à l'unanimité :

- D'ADHERER au service commun « instruction et contrôle de la publicité extérieure » créé par Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- D'APPROUVER la convention du service commun « instruction et contrôle de la publicité extérieure » annexée à la présente délibération,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du service commun « instruction et contrôle de la publicité extérieure »,
- DE DIRE que les frais de fonctionnement du service commun, calculés sur la base d'un coût total -auquel est appliquée une clé de répartition liée, d'une part, au nombre de commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration et, d'autre part, au nombre de panneaux de publicité (fixes) à mettre en conformité avec le RNP et le RLPi- seront inscrits au budget,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

**Point °4**

**Délibération 20250303 02 - Conseil portuaire – Révision de l'arrêté de nomination des membres**

**Présentation par le Maire**

La ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX et le Syndicat Mixte de Saint-Quay Port d'Armor disposent du même représentant suppléant au conseil portuaire de SAINT-QUAY-PORTRIEUX ; à savoir M. Jean-François VILLENEUVE.

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor ne souhaite plus que cela soit possible.

Il convient donc que M. Jean-François VILLENEUVE ne soit désigné qu'une seule fois pour la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX ou pour le Syndicat Mixte de Saint-Quay Port d'Armor et qu'un nouveau suppléant soit désigné pour le second organisme.

Monsieur le Maire propose que le siège de suppléant pour le Syndicat Mixte de Saint-Quay Port d'Armor soit conservé par M. Jean-François VILLENEUVE et qu'un nouveau suppléant soit désigné pour la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

**Le Maire :**

Y a-t'il des candidatures ?

**Albert VASSELIN :**

Je me porte candidat.

Dans la délibération il n'est pas précisé que l'on désigne un suppléant pour représenter la Ville au "Conseil portuaire".

**Le Maire :**

Pourtant le titre de la délibération précise bien que c'est pour représenter au conseil portuaire, mais on rajoutera.

Appel à la candidature : Pierre BOULAD – Albert VASSELIN.

Vote : 20 (vingt) voix pour Pierre BOULAD et 2 (deux) voix pour Albert VASSELIN.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

Décide, conformément au résultat du vote :

- De désigner M. Pierre BOULAD suppléant, pour représenter la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX au Conseil portuaire de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

**Point n°5**

**Délibération 20250303 03 - Souvenir Français – Renouvellement convention veille mémorielle dans les 2 cimetières de la ville**

Présentation par M. VILLENEUVE

Les cimetières de SAINT-QUAY-PORTRIEUX rassemble un nombre important de sépultures dans les sont inhumés des combattants morts pour la France ou des plaques « in memoriam ».

Cela représente 20 combattants inhumés en tombes collectives et 16 en tombes familial ou plaques « in memoriam ».

En 2021, la ville a confié une mission de veille mémorielle à l'association du Souvenirs Français. Cette mission consiste à surveiller l'état de ces sépultures et à proposer des mesures de sauvegarde dans les cas où un abandon ou un mauvais entretien serait détecté.

En contre - partie, la ville accorderait à l'association une contribution financière de 2 € par sépulture ou plaque veillée, soit une somme de 72 €, versée annuellement.

La Ville est attachée à ce travail de mémoire autour d'éléments essentiels de l'histoire et dont la démarche s'inscrit dans le prolongement d'actions qu'elle mène depuis plusieurs années (création d'un mémorial de la paix, expositions, relation avec les écoles ...).

Favorable à poursuivre ce travail, il est envisagé de renouveler ce partenariat avec l'association pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois, soit jusqu'au 31/12/2027 maximum. Les modalités de ce partenariat avec l'association du Souvenir Français sont décrites dans la convention jointe en annexe.

Cette action de veille mémorielle pourra s'accompagner d'action d'animation à l'occasion des cérémonies commémoratives et à destination des scolaires.

Le Maire :

Donc c'est un renouvellement, c'est un travail effectivement qu'on effectue avec le comité du souvenir français, je dois dire que dans le compte administratif ils ne nous ont pas demandé de facturations pour l'entretien pour l'instant, donc on va attendre, c'est 2€ par sépultures mais souvent c'est nous qui entretenons. Récemment on a entretenu un certain nombre. Des questions ? Non.

Je reviens à la question de M. VASSELIN tout à l'heure pour la délibération précédente. C'était bien le titre : conseil portuaire révision de l'arrêté de nomination des membres. C'était précisé dans le titre, on a revérifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver l'action de veille mémorielle proposée par l'association du souvenir français,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

**Point n°6**

**Délibération 20250303 04 - Convention Mégalis Bretagne – Services numériques Charte 2025-2029**

Présentation par le Maire

La ville a recours aux services numériques proposés par Mégalis Bretagne depuis 2010. L'accès à ces services nécessite la signature d'une charte d'utilisation. La contribution financière pour accéder au bouquet de services est prise en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le bouquet de services comprend notamment :

- La salle de marchés publics
- La télétransmission des actes et des flux comptables,
- Un parapheur électronique,
- Un service d'archivage.

La charte actuelle couvre la période 2019-2024. Il est nécessaire de signer la nouvelle charte pour la période 2025-2029.

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

La nouvelle charte est jointe en annexe.

**Le Maire :**

Y a-t'il des questions ?

C'est un service assez performant, ils sont très réactifs aussi en cas de difficultés, vraiment à distance ils prennent la main, avec des codes spécifiques et on est vraiment dépanné très très rapidement, donc c'est un service très efficient. On passe au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser le maire ou son représentant à signer la charte d'utilisation du bouquet de services numériques pour la période 2025-2029 et tous documents nécessaires à leur mise en œuvre.

**Point n°7**

**Délibération 20250303 05 - Budget principal – Compte financier unique – Exercice 2024**

**Présentation par le Maire**

**Le Maire :**

On va présenter les trois comptes administratifs : budget principal ville et les budgets annexes centre de santé et cinéma et après on votera. Et je laisserai la main au doyen de séance M. QUELEN, qui sera amené à présider cette séance pour le vote.

La particularité, M. LOUESDON, va vous expliquer pourquoi il y'a pas de compte de gestion. Il y a un compte unique.

**Philippe LOUESDON :**

Monsieur le Maire vient de le résumer à l'instant, on avait délibéré pour le mettre en place dès cette année, c'est la fusion des deux documents donc il n'y a plus besoin d'approuver le compte de gestion et compte administratif comme quoi on est d'accord, puisque là il est co-élaboré entre la ville et le trésor public.

**Le Maire :**

Ce qui signifie une grande collaboration entre les deux services pour des calages de lignes. En ce qui concerne donc le compte financier unique 2024 de la ville. On vous a adressé ce document pour que vous puissiez en avoir la lecture totale.

Le Compte Financier Unique de la Commune – budget principal, pour l'exercice 2024 laisse apparaître les résultats suivants :

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

CFU	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Ville		1 865 629,78	889 399,62			976 230,16
Résultats reportés BA Port						
Opération de l'exercice	6 643 538,49	7 751 909,61	1 580 662,63	1 818 287,53	8 224 201,12	9 570 197,14
<b>TOTAUX</b>	<b>6 643 538,49</b>	<b>9 617 539,39</b>	<b>2 470 062,25</b>	<b>1 818 287,53</b>	<b>8 224 201,12</b>	<b>10 546 427,30</b>
Résultats de clôture		2 974 000,90	651 774,72			<b>2 322 226,18</b>
Restes à réaliser			190 297,76	63 981,83	126 315,93	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		2 974 000,90	842 072,48	63 981,83	126 315,93	2 322 226,18
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		2 974 000,90	778 090,65			<b>2 195 910,25</b>

Un excédent global de clôture de 2 322 226,18€. Pour mémoire un excédent qui est supérieur en 2024 à celui de 2023 qui était de 1 953 000€.

Maintenant on va rentrer un peu plus en détail.

Fonctionnement dépenses

Chapitre 012 - Frais de personnel : Il y eut d'une part la revalorisation du point d'indice, on avait évoqué ça dans le DOB, avec 1,5 % soit déjà 20 000 €. La revalorisation de la grille de 5 points donc 30 000 €. L'augmentation du SMIC. La revalorisation de RIFSEEP, soit 49 000 €, le recrutement d'un agent supplémentaire au centre de congrès, 40 000€, la revalorisation des cotisations patronales de 10 000 € et la mise en place en 2024 des astreintes aussi avec une indemnisation bien sûr sur l'ensemble de l'année pour les agents donc 10 000 €, ce qui explique les 157 000 € d'augmentation.

En ce qui concerne l'atténuation de produits, c'est le chapitre 014, le reversement de la taxe de séjour et de la taxe électricité. Le chapitre 65 c'est les autres charges de gestion courante donc qui est la subvention aux associations puisqu'on était passé de 145 000 à 163 000, donc une augmentation donc de 20 000 €, la subvention CCAS, on est à 55 000 €, il y a donc une baisse puisqu'avant on était à 75 000 €. Et la subvention de l'Office du Tourisme qui est identique à 2023, de 120 000 €, puis les subventions au budgets annexes qu'on va retrouver. 140 000€ pour le centre de santé, on en parlera tout à l'heure, le cinéma et bien sûr notre contribution habituelle au syndicat mixte du port d'Armor pour 138 000 €. Je rappelle qu'avant on inscrivait en investissement et depuis l'année dernière, on nous a demandé de le mettre en fonctionnement. Voilà l'explication donc de l'évolution de ce compte administratif.

En ce qui concerne maintenant les recettes donc on retrouve les recettes habituelles, les le chapitre 013 donc ce qu'on appelle les atténuations de charges. Ce sont essentiellement des remboursements de rémunération du personnel dans le cadre des arrêts. Le chapitre 70 est le produit de services en augmentation, donc on a une augmentation puisqu'on est passé 304 000 à 336 000, donc ce qui veut dire qu'on a une très bonne fréquentation des structures et qui répond bien sûr aux attentes. On a un remplissage de 100 % de toutes les structures. Le chapitre 73, ce sont les dotations de compensation SBAA de 105 000 et c'est le point essentiel. Et surtout le chapitre 731 qui est l'impôt et les taxes. Donc la fiscalité des ménages, on est à 3 566 000 €. Je rappelle qu'on a pris la décision d'une majoration de 30 %, donc de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et l'effet levier, on l'a dit et redevient de 272 000 € pour 2024. Le produit des jeux, on retrouve 1 385 000 € qui est un bon niveau. On a la taxe de séjour de 182 000 € et les droits de mutation 335 000 €. Donc finalement c'est assez stable, pas de diminution aussi importante qu'annoncée lorsqu'on lisait la presse nationale ou locale. Chapitre 74, les dotations et participations, donc on retrouve la DGF 934 000€ et le fond communautaire de

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

fonctionnement qui est de 31 000€. Par contre il y a une diminution puisqu'on est passé de 68 000€ à 31 000€. Mais tout ça est expliqué dans le DOB, vous avez déjà toutes les explications. Et enfin le chapitre 75 c'est le produit de gestion avec le revenu des immeubles, notamment l'utilisation en cas de congrès, de mariages, de séminaires du centre de congrès. Par contre, on a eu une légère diminution, puisqu'on est à 75 000€, alors qu'avant on était à 84 000€. Voilà pour les recettes

La section d'investissement, on va la détailler.

Les dépenses donc que on retrouve bien sûr le remboursement du capital de la dette, donc 648 000€, on passe à 668 000€, ce qui est normal puisqu'on rembourse plus de capital. Des dépenses d'équipement, donc on est à 1 225 000€ par contre, on a dépensé moins en équipement puisque on l'expliquera tout à l'heure, on était surtout dans des années d'études, notamment dans le centre de santé 787 887,35€. On a d'autres immobilisations financières donc le syndicat mixte puisque, en 2023 on avait 138 000€, puisqu'on est passé de la section d'investissement en fonctionnement. Donc là, du coup, on a zéro. Et on retrouvera les travaux en régie, là du coup, qui ont augmenté puisqu'on est passé de 76 000€ à 124 000€ et des opérations patrimoniales par contre il n'y en a pas eu.

Les principales dépenses d'équipement ont été vues dans le cadre du DOB. On retrouve à la circulation apaisée, la zone 30, la charte chromatique, le centre de santé dans sa phase préparatoire, le sentier du littoral pour 132 000 €, les voiries et réseaux, diagnostics de chaussée, là on a terminé la rue Chateaubriand et bien sûr il y a le début des travaux de la rue des trois frères Salaun. En sachant que, en 2024 c'était surtout de l'assainissement et de l'eau potable comme on l'a dit, pris en charge par SBAA. On va retrouver dans le budget 2025 avec bien sûr la charge qui va augmenter de façon importante. En ce qui concerne les autres travaux donc matériels de festivité, on a racheté une petite scène, donc on a 31 000 €. Le centre de congrès, on a continué l'équipement et on s'en trouve très bien, notamment ce qui concerne l'éclairage et tout ce qui concerne la sonorisation. Le vélo cargo 6 300 €. La restauration scolaire, on a investi dans le matériel. Le matériel nautique, on a surtout remis à niveau tout le centre de loisirs et des matériels à l'école de musique, habituellement c'est l'achat d'instruments.

Les principales dépenses : on continue la rénovation énergétique donc tous les systèmes de chauffage, notamment à l'école de musique, à l'école des Embruns et l'ALSH. L'éclairage public, pour 20 000 € de travaux. Le patrimoine, on en a déjà parlé, l'école des Embruns, c'était la dernière tranche de l'étanchéité du toit donc c'est réglé, on a retravaillé sur un ouvrant au CLI sinon il y avait des problèmes d'infiltration plus des problèmes de déperdition énergétique, au carré de la douane, on a traité l'étanchéité. On s'en trouve très bien puisque ce carré de la douane sert aujourd'hui de loges pour tous les concerts qui ont lieu sur le Portrieux et qui ont lieu sur les terre-pleins. Un chariot télescopique a été acheté, on en avait parlé, 118 000 € et l'équipement audio vidéo mairie, celui qu'on inaugure ce soir, puisqu'en fait on le retrouve dans le compte administratif mais il vient d'être livré.

Les recettes maintenant.

S'agissant des recettes d'investissement, donc on l'a dit, redit, en 2024 pour la troisième année, donc on a poursuivi notre investissement sans recours à l'emprunt, donc si on n'emprunte pas, on désengage la commune forcément. On désendette progressivement. Mais inconvenant, dans la mesure où on avait peu de dossiers techniques, on a eu peu de subventions d'équipement, on verra qu'on va les retrouver en 2025 ces subventions. On a juste 24 000€, notamment pour le désherbage technique 4000 €. La restauration du vieux grément 10 812 €, pour le GR 34, il nous reste un reste de DETR pour 8 494€, pour l'éclairage public on a eu 1 172 €. Donc total recettes d'investissement, on était à 1 192 258€ et on avait en 2024, 1 818 287,53€. Voilà pour le compte financier unique de la ville de Saint-Quay-Portrieux mais on avait vu tous ces éléments dans le DOB. Y a-t'il des questions ? On avait eu l'occasion d'échanger dans le débat d'orientation budgétaire.

Il est proposé au Conseil de désigner M. Marcel QUELEN à la présidence de la séance pour cette délibération.

Le Maire se déporte.

**Présents : 16**

**Représentés : 4**

**Votants : 20**

Le président de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14,
- Vu le compte financier unique de l'exercice 2024,
- Vu l'instruction comptable M 57.

**Décide à l'unanimité,**

- **D'adopter le compte financier unique de la Commune – budget principal, pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus et joint en annexe.**

**Point n°8**

**Délibération 20250303 06 - Budget annexe Centre municipal de santé – Compte financier unique – Exercice 2024**

Présentation par le Maire

Le Compte Financier Unique de la Commune – budget annexe du centre de santé, pour l'exercice 2024 laisse apparaître les résultats suivants :

CFU	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Ville		9 210,90	861,01			8 349,89
Résultats reportés BA Port						
Opération de l'exercice	791 919,75	778 044,37	13 155,55	6 829,46	805 075,30	784 873,83
<b>TOTAUX</b>	<b>791 919,75</b>	<b>787 255,27</b>	<b>14 016,56</b>	<b>6 829,46</b>	<b>805 075,30</b>	<b>793 223,72</b>
Résultats de clôture	4 664,48		7 187,10		<b>11 851,58</b>	
Restes à réaliser					0,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>4 664,48</b>	<b>0,00</b>	<b>7 187,10</b>	<b>0,00</b>	<b>11 851,58</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>4 664,48</b>		<b>7 187,10</b>		<b>-11 851,58</b>	

Le Maire :

On a un résultat global de l'exercice donc en ce qui concerne la section d'exploitation, total des recettes, on est à 791 919,75€.

Oui pardon ?

Albert M. VASSELIN :

Pas de prise de parole via le micro – question non enregistrée.

Le Maire :

J'allais y arriver, je n'ai pas fini mon texte. M. LOUESDON, vous avez inversé ? Oui. Bon OK, vous êtes au moins deux à avoir inversé. La présentation a été préparée ce week-end.

Donc le total des recettes c'est 778 044,37€, le total des dépenses 791 000€ soit un déficit de 13 875,38€, l'excédent reporté était de 9 210,90€ et un résultat d'exploitation, et là on retombe sur nos pieds de 4 664,48€. En ce qui concerne la section d'investissement, donc c'est bon du coup les recettes et les dépenses ? On est bon. Un total des recettes de 6 829,46€, total des dépenses de traitement de 13 155,55€, déficit total puisque les dépenses sont supérieures aux recettes de 6 326,09€, un déficit reporté de 861,01€ et un résultat d'investissement donc de 7 187,10€. Le résultat global de clôture est de -11 851,58€.

Le compte financier unique, en ce qui concerne la section d'exploitation. Les ventes de produits, on dirait plutôt des prestations de services, on est à 504 473,72€. Les subventions d'exploitation de 273 569€, donc on passe de 599 442€ à 778 044,37€, ce qui est normal puisqu'il y a une augmentation des consultations. Les dépenses

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

d'exploitation, donc on retrouve les charges à caractère général de 65 897,76€, les charges de personnel ont augmenté à 720 019,97€ là encore on est passé à 4,8 médecins plus 2 secrétaires, plus un renfort ponctuel du fait de la fermeture d'un cabinet médical pour l'absorption. Autres charges de gestion courantes, les dépenses réelles sont de 786 474,37€ et on arrive à un total d'exploitation de 791 919,75€. La subvention du budget principal est de 240 000 € et on a toujours un bon niveau de maintien du financement de la caisse primaire d'assurance maladie.

En ce qui concerne maintenant la section d'investissement, le total des recettes d'investissement est de 6 829,46€, on passe donc en dépenses d'investissement à 13 155,55€. Les dépenses 2024 sont des équipements informatiques et du matériel médical dans l'hypothèse de l'antenne de Plourhan mais qui est utilisé actuellement par des infirmières et surtout la location du bâtiment modulaire puisqu'on a dû acheter des licences médicales et un casque audio ainsi qu'un destructeur de documents. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. La prochaine fois il faudra des loupes.

Il est proposé au Conseil de désigner M. Marcel QUELEN à la présidence de la séance pour cette délibération.

Le Maire se déporte.

**Présents : 16                      Représentés : 4                      Votants : 20**

Le président de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14,
- Vu le compte financier unique de l'exercice 2024,
- Vu l'instruction comptable M 57.

**Décide à l'unanimité :**

- **D'adopter le compte financier unique de la Commune – budget annexe du centre de santé, pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus et joint en annexe.**

**Point n°9**

**Délibération 20250303 07 - Budget annexe Cinéma – Compte financier unique – Exercice 2024**

**Présentation par le Maire**

Le Compte Financier Unique de la Commune – budget annexe du cinéma, pour l'exercice 2024 laisse apparaître les résultats suivants :

CFU	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Ville			33 376,36			-33 376,36
Résultats reportés BA Port						
Opération de l'exercice	76 139,56	122 058,07	89 756,51	75 064,54	165 896,07	197 122,61
<b>TOTAUX</b>	<b>76 139,56</b>	<b>122 058,07</b>	<b>123 132,87</b>	<b>75 064,54</b>	<b>165 896,07</b>	<b>163 746,25</b>
Résultats de clôture		45 918,51	48 068,33		<b>2 149,82</b>	
Restes à réaliser				22 200,00		22 200,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	45 918,51	48 068,33	22 200,00	2 149,82	22 200,00
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>45 918,51</b>	<b>25 868,33</b>		<b>20 050,18</b>	

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

Le Maire :

On a le résultat global de l'exercice avec une section d'exploitation et une section d'investissement. Donc le total de recettes est de 122 058€07, le total des dépenses de 76 139,56€ donc on avait un excédent 2024 de 45 918,51€

On avait un résultat de zéro en 2023, donc pas d'excédent de reporté.

Section d'investissement, total des recettes, donc on a les recettes 75 064,54€, total des dépenses 89 756,51€ donc un déficit de 14 691€ et on avait un déficit reporté de 33 376,36€. Soit un résultat d'investissement de - 48 068,33€ et un résultat global de clôture de -2 149,82€. Y a-t'il des questions par rapport au cinéma ? Non.

La section d'exploitation, donc ensuite on retrouve les ventes et produits. On a des recettes réelles de 104 505,56€, un total des recettes d'exploitation puisqu'il y avait des opérations d'ordre donc 122 058,04, des dépenses d'exploitation, donc on a les charges à caractère général, on retrouve les dépenses réelles donc pour 37 371,58€ donc la subvention du budget de 90 000 €. Donc, ce qui permet de gérer bien sûr au plus près. Pas de questions particulières ?

La section d'investissement, donc on l'avait vu c'était surtout le remplacement du projecteur, un acompte en 2024, on aura le solde en 2025. 22 000€ c'est l'acompte et on aura un reste à réaliser en sachant qu'on aura une subvention de 80 à 90 % du HT. Pas de questions ?

Il est proposé au Conseil de désigner M. Marcel QUELEN à la présidence de la séance pour cette délibération.

Le Maire se déporte.

**Présents : 16**

**Représentés : 4**

**Votants : 20**

Le président de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14,
- Vu le compte financier unique de l'exercice 2024,
- Vu l'instruction comptable M 57.

**Décide à l'unanimité :**

- **D'adopter le compte financier unique de la Commune – budget annexe du centre de santé, pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus et joint en annexe.**

Le Maire :

Je vous remercie de votre confiance totale pour ces 3 votes. Je vous remercie beaucoup.

**Point n°10**

**Délibération 20250303 08 - Affectation des résultats 2024 - Budget principal**

**Présentation par le Maire**

Les résultats figurant au Compte financier unique de l'exercice 2024 s'établissent ainsi qu'il suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Résultat reporté 2023	1 865 629,78
Résultat exercice 2024	1 108 371,12
Résultat au 31/12/2024	2 974 000,90

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

<b>Section d'Investissement</b>	
Résultat reporté 2023	-889 399,62
Résultat exercice 2024	237 624,90
Résultat au 31/12/2024	-651 774,72
Solde des Restes à réaliser	-126 315,93
Résultat définitif d'Investissement	-778 090,65

Il est proposé à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le Maire :

Y a -t'il des questions ? On va passer au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour.

**Décide à l'unanimité,**

- De reprendre le résultat de clôture, hors restes à réaliser, de la section d'investissement soit **- 651 774,72 €** au compte 001, résultat reporté en dépenses d'investissement du budget primitif 2025.
- D'affecter une partie du résultat de fonctionnement au 1068 soit **778 090,65 €** pour couvrir le déficit d'investissement et le solde des restes à réaliser.
- De reporter l'excédent de fonctionnement réalisé au cours de l'exercice 2024, soit **2 195.910,25 €** au chapitre 002, résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement du budget primitif 2025.

**Point n°11**

**Délibération 20250303 09 - Affectation des résultats 2024 - Budget annexe Centre municipal de santé**  
**Présentation par le Maire**

Les résultats figurant au Compte financier unique de l'exercice 2024 s'établissent ainsi qu'il suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Résultat reporté 2023	9 210,90
Résultat exercice 2024	-13 875,38
Résultat au 31/12/2024	-4 664,48

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

<b>Section d'Investissement</b>	
Résultat reporté 2023	-861,01
Résultat exercice 2024	-6 326,09
Résultat au 31/12/2024	-7 187,10
Solde des Restes à réaliser	
Résultat définitif d'Investissement	-7 187,10

Il est proposé à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le Maire :

Y a -t'il des questions ? On va passer au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour.

**Décide à l'unanimité,**

- **De reprendre le résultat de clôture, hors restes à réaliser, de la section d'investissement soit - 7 187,10 € au compte 001, résultat reporté en dépenses d'investissement du budget primitif 2025.**
- **De reporter le résultat de clôture de fonctionnement, soit - 4 664,48 € au chapitre 002, résultat de fonctionnement reporté en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2025.**

**Point n°12**

**Délibération 20250303 10 - Affectation des résultats 2024 - Budget annexe Cinéma**

Présentation par le Maire

Les résultats figurant au Compte financier unique de l'exercice 2024 s'établissent ainsi qu'il suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Résultat reporté 2023	0,00
Résultat exercice 2024	45 918,51
Résultat au 31/12/2024	45 918,51
<b>Section d'Investissement</b>	
Résultat reporté 2023	-33 376,36
Résultat exercice 2024	-14 691,97
Résultat au 31/12/2024	-48 068,33
Solde des Restes à réaliser	22 200,00
Résultat définitif d'Investissement	-25 868,33

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

Il est proposé à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le Maire :

Y a -t'il des questions ? On va passer au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour.

**Décide à l'unanimité,**

- **De reprendre le résultat de clôture, hors restes à réaliser, de la section d'investissement soit - 48 068,33 € au compte 001, résultat reporté en dépenses d'investissement du budget primitif 2025.**
- **D'affecter une partie du résultat de fonctionnement au 1068 soit 25 868,33 € pour couvrir le déficit d'investissement et le solde des restes à réaliser.**
- **De reporter le résultat de clôture de fonctionnement, soit 20 050,18 € au chapitre 002, résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement du budget primitif 2025.**

**Point n°13**

**Délibération 20250303 11 - Fiscalité directe – Vote des taux**

Présentation par le Maire

Il convient de voter les taux des contributions directes locales pour 2025.

Les taux actuels sont :

Taxe d'habitation	18,24 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,31 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53,83 %

Une majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale due au titre des logements meublés a été institué au taux de 30 %.

Il est proposé de maintenir les taux 2024 pour l'exercice 2025.

Le Maire :

Y a -t'il des questions ? On va passer au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité :**

- **De fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 de la manière suivante :**

Taxe d'habitation	18,24 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,31 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53,83 %

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

**Point n°14**

**Délibération 20250303 12 - Budget primitif 2025 - Budget principal**

**Présentation par le Maire**

Le Maire :

On va parler d'abord du budget principal primitif et ensuite on parlera des deux budgets annexes, le budget du cinéma et du centre de santé. Je veux juste rappeler que ce budget a fait l'objet d'une procédure d'élaboration avec un travail d'analyse et bien sûr de concertation. Il y a eu un certain nombre de réunions de préparation élus-référents avec les services de décembre 2024 à janvier 2025. Il y a eu une commission de subventions des associations qui s'est réuni le 14 février 2024 et ensuite une présentation plénière lundi de la semaine dernière, le 24 février 2025. Tous les éléments ont été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Le projet de budget communal pour l'exercice 2025 a été présenté en commission plénière du 24/02/2025. Le budget est voté par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement ainsi que les éventuelles autorisations de programme en cours.

Pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7,5% maximum des dépenses réelles de chaque section).

Section de fonctionnement : 493 551 € (soit 7,5% des dépenses réelles)

Section d'investissement : 333 991 € (soit 7,5% des dépenses réelles)

Ce projet s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellés	BP 2025	Chap.	Libellés	BP 2025
002			002	Résultat reporté 2024	2 195 910,25
011	Charges à caractère général	1 467 750,00	013	Atténuation de charges	60 000,00
012	Charges de personnel	3 715 000,00	70	Produit des services	338 300,00
65	Autres charges gestion	1 019 535,00	73	Impôts et taxes	175 000,00
66	Charges financières	123 300,00	731		5 697 000,00
67	Charges spécifiques	3 100,00	74	Dotations et participations	1 154 550,00
014	Atténuation de recettes	252 000,00	75	Autres produits de gestion	142 560,00
			76	Produits financiers	50,00
			77	Produits spécifiques	0,00
	<b>Dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>6 580 685,00</b>		<b>Recettes réelles fonctionnement</b>	<b>9 763 370,25</b>
042	Op° d'ordre entre section	621 600,00	042	Opération d'ordre entre section	187 002,00
023	Virement section investissemen	2 748 087,25			
		<b>9 950 372,25</b>			<b>9 950 372,25</b>

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

**Section d'investissement :**

Opérations	Dépenses	Recettes
<b>Opérations financières</b>	<b>1 713 106,72</b>	<b>4 391 817,90</b>
<b>Opération non individualisées</b>		<b>424 330,00</b>
<b>Opérations nouvelles</b>	<b>3 388 595,25</b>	<b>411 870,00</b>
261 - service administratif	364 463,75	
262 - services techniques	140 400,00	
264 - grroupe scolaire	13 000,00	
265 - communication	1 380,00	
270 - centre de congrès	11 150,00	
277 - Eglise - cimetière	22 000,00	
301 - opérations non affectées	86 350,00	5 000,00
349 - Tennis	11 500,00	
349 AP tennis	78 250,91	
362 - ALSH	21 450,00	3 362,00
366 - Littoral & plages	54 150,00	
385 - salles sportives	10 800,00	
386 - Éclairage public	42 000,00	
388 - Pluvial	5 000,00	
390 - CTM	49 307,86	
393- 01 - École de musique	4 000,00	
393-02 - Bibliothèque	6 000,00	
403 - Vieux grément	40 000,00	
396 - Voirie	144 000,00	
407 - Stade Lallinec	85 500,00	5 000,00
416 - AP rue 3 frères Salaün	573 000,00	20 000,00
424 - AP Parc de la duchesse Abnne	300 000,00	30 000,00
433 - AP Corculation apaisée	95 870,15	
434 - CMS	1 229 022,58	348 508,00
<b>Reste à réaliser</b>	<b>190 297,76</b>	<b>63 981,83</b>
	<b>5 291 999,73</b>	<b>5 291 999,73</b>

**Explications du Maire et questions :**

En ce qui concerne la section de fonctionnement, ce budget va s'équilibrer en dépenses et en recettes à 9 950 372,25 € et en section d'investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 291 999,73€ pour être très précis. Pour un budget total de 15 242 371,98€.

Ce budget a été élaboré, premièrement, avec un double objectif qui est toujours d'essayer de maîtriser les dépenses de gestion et la masse salariale mais tout en maintenant bien sûr toujours un service public de qualité et les bonnes conditions de travail des agents. Évidemment, ces deux réflexions se nourrissent l'une et l'autre et

donnent du sens à l'action municipale. Il y a eu, bien sûr, je ne vais pas le rappeler, un contexte particulier sur le plan national, avec un peu de retard pour le vote du budget, un plan national et une loi de finances 2025 un petit peu incertaine et on n'avait pas toujours la maîtrise des conséquences à la fois sur les comptes des départements, sur les intercommunalités et on ne voyait pas les conséquences éventuelles sur la commune et les communes de notre taille. Mais il y a tout de même une volonté d'une réduction des dépenses de l'État pour mettre les collectivités à contribution. Notamment il y a eu la création d'un fonds de précaution, la baisse de la FCTVA, vous savez qu'on récupère une partie de la TVA deux ans après, donc normalement elle est à 16,404 % et là on passe à 14,85% donc on ne récupérera pas la totalité évidemment de la TVA. Augmentation de la CNRACL puisqu'il est prévu une augmentation de 12 points sur trois ans. D'accord. Et la non indexation en fonction de l'inflation de la dotation de fonctionnement générale DGF qui pour nous est importante. Donc quand on calcule les incidences sur notre budget 2025 entre le fonds précaution, la baisse de remboursement de la FCTVA, l'augmentation de la cotisation à la CNRACL, la non indexation de la DGF, on peut l'évaluer à une perte d'environ 100 000 € par an pour la commune, 100 000 € pour la commune. Donc des recettes en moins vous l'avez compris.

En ce qui concerne maintenant les dépenses de fonctionnement, on retrouve les chapitres habituels que vous maîtrisez bien donc on fait la comparaison de BP à BP en sachant bien sûr qu'on a construit ce budget 2025 en fonction des résultats du compte unique 2024, ce qui nous donne un certain nombre d'indicateurs. En ce qui concerne donc les charges à caractère général, on voit qu'on aura une augmentation donc c'est une prévision, on est d'accord, de 1 342 530€ à 1 467 750€. Qu'est-ce qu'on a prévu ? Dans le chapitre 011 probablement une inflation à 1,5 % telle qu'elle est annoncée donc déjà c'est une augmentation de 16 000 € pour la commune. En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, donc on a une très grande prudence puisqu'on gère bien l'eau, non seulement potable mais tout ce qui concerne l'assainissement ce serait 7 000 €. On a pris la décision, avant de proposer une extension du cimetière des Prés Mario, de proposer de relever un certain nombre de tombes qui sont souvent abandonnées, totalement abandonnées, il y a des procédures spécifiques, mais il y a aussi des abandons par les familles et l'objectif, mais je ne sais pas si on pourra le remplir, c'est de pouvoir relever 30 concessions par an puisqu'on est à 500 € par concession, c'est une facture de 15 000 €. C'est un objectif évidemment, ce qui évitera l'extension du cimetière car il permet de récupérer un certain nombre d'emplacements et surtout d'avoir un cimetière avec des tombes non dégradées et pas abandonnées. On a en ce qui concerne les formations 20 000 €, en carburant, on prévoit du fait de véhicules électriques, moins de consommation, soit 11 000 €. En ce qui concerne la gestion des déchets qu'on retrouve à ce niveau-là, on aura une augmentation c'est une redevance spéciale qui existait mais qui a été mise en place en 2024, mais surtout en 2025 pour les collectivités et dont était assujéti l'ensemble des restaurateurs, des commerces, des entreprises et du fait de la haute responsabilité à la fois des agents mais aussi des associations, puisqu'en début d'année 2024 je rappelle que j'avais envoyé un courrier à l'ensemble des associations pour qu'elles conventionnent, toujours avec le service de gestion des déchets de l'agglomération pour qu'il y ait une prise en charge, qu'on diminue les déchets et que la facturation ne se retrouve pas orientée vers la collectivité. Donc si on n'avait pas pris ces décisions, on avait à peu près une facture de 60 à 65 000€, M. le directeur, 65 000 € donc vraiment une augmentation et du fait de cette gestion à la fois par les agents mais aussi par les citoyens et les associations, et je ne peux que les remercier, on retrouve une facture raisonnable, donc on sera à peu près à 35 000€ - 37 000€. Et je pense qu'il y a encore des pistes d'amélioration, on en est convaincu, tout à fait convaincu. On aura dans cette charge générale une augmentation du tarif des feux d'artifice. Une augmentation de 20 % des tarifs et donc on a décidé d'améliorer la prestation du 13 juillet et du 15 août et donc une facturation supplémentaire de 5000 € et je vois que mon voisin dit que c'est très bien. On prévoit une diminution des charges électriques, de l'électricité, puisqu'on est à - 36 000€ et un tout simplement parce qu'il y a une très bonne gestion de l'éclairage public. En 2023, je rappelle qu'on a eu des difficultés l'été avec des gestions aléatoires, des problèmes techniques, des problèmes de ressources. Et là, aujourd'hui, en 2024, on a eu aucun retour sur les horaires que ce soit pour l'horaire hivernal ou pour l'horaire estival. On a trouvé un point d'équilibre et du fait de cette bonne gestion de l'éclairage, plus l'optimisation, il ne faut pas oublier tout ce qu'on a mis en place, le changement des ampoules, des leds, etc, on devrait diminuer de 36 000 € la facture électrique. C'est à dire que le plan de gestion est en place.

En ce qui concerne les grandes lignes du caractère général. Le chapitre frais de personnel, donc comme j'ai dit, il va y avoir une augmentation puisqu'on passe de 3 510 000 € à 3 715 000 €, soit une augmentation de 205 000 €, une somme importante mais il faut la justifier toujours. Alors on l'a dit, il y a une évolution exceptionnelle de cette cotisation nationale de retraite soit 60 000 € rien que pour la commune, 60 000 € de cotisations. Je rappelle que ça sera 12 points sur 3 ans donc il va falloir l'anticiper. C'est la participation des collectivités au point de retraite évidemment des agents. Un point en 2025 qui ne sera pas renouvelé en 2026, c'est le recensement, 37 000 €. On a une augmentation du personnel permanent de 90 000 € et en ce qui concerne le SMIC 9 000 €.

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

Les assurances, on a aujourd'hui un faible taux de sinistralité heureusement, donc ça n'a pas augmenté parce que si vous lisez la presse nationale ou locale, il y a des collectivités qui ne sont plus assurées. Donc aujourd'hui il faut qu'on soit très très prudent à la fois sur les accidents publics, mais aussi la sinistralité par rapport à nos agents, d'où beaucoup de formation et de prévention et on a pris la décision, sur laquelle on avait un petit peu freiné les années précédentes, d'accueillir des apprentis, on a une certaine responsabilité. On a deux apprentis, un apprenti côté services techniques et un apprenti au service éducation jeunesse et donc pour chaque apprenti c'est 11 000 € et on voit qu'il va y avoir moins d'aide au niveau de l'État. Mais on a retrouvé cette volonté d'accompagner des apprentis parce que ce sont peut-être, on l'espère, de futurs agents.

Donc c'est ce qui explique rapidement ces 205 000 €.

En ce qui concerne maintenant les autres charges de gestion courante, c'est le chapitre 65 ce sont toutes les subventions aux budgets annexes et les participations au syndicat mixte. Mais on les détaillera tout à l'heure.

Et quant aux frais financiers, c'est le remboursement des intérêts, on est passé de 158 000 € à 123 000 €, ce qui est normal comme on a dit qu'on avait moins emprunté, on n'a pas emprunté du tout. Donc on a moins d'intérêt. Par contre, on rembourse plus de capital à la fin des emprunts donc ce qui explique la diminution bien sûr des intérêts. Donc c'est plutôt intéressant. Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Y a-t'il des questions sur les chapitres 011 et 012 ?

Pour le chapitre 65, les autres charges de gestion courante, c'est M. LOUESDON qui va vous expliquer.

Une prise de parole d'un élu :

Pas de prise de parole via le micro – question non enregistrée.

Philippe LOUESDON :

Ce sont les subventions. Jusqu'en 2023, il y avait une partie en chapitre 65 donc les subventions aux associations, aux écoles privées, etc. et on trouvait en chapitre 67 les subventions d'équilibre des budgets annexes. Depuis l'année dernière, tout est regroupé dans le même, c'est pour ça que vous avez pu constater tout à l'heure au CA qu'on passe d'une enveloppe d'environ 600 000€ à une enveloppe de presque 900 000€.

Le Maire :

C'est une nouvelle présentation. Mais on va détailler tout à l'heure.

Les recettes de fonctionnement, donc on retrouve le résultat reporté c'est ce que vous venez de voter pour les 2 195 910 €, donc plutôt un très bon résultat. Les atténuations de charges donc 60 000 €. Donc on va retrouver au chapitre 70 les produits des services. On en a parlé tout à l'heure, c'est essentiellement toutes les prestations, donc on pense qu'il va y avoir une augmentation entre 313 000 € et 338 000 € et on sera amené à rediscuter et à évoquer certaines taxations de prestations notamment d'été. Je pense notamment au centre de loisirs, au CLJ. La fiscalité locale à 5 697 000 €, on a une augmentation donc par rapport à 2024, on était à 5 443 000 €, les impôts directs il y a une augmentation, une revalorisation des bases je vous le rappelle, une revalorisation des bases est déjà annoncée de 1,7 %. Vous n'avez pas voté tout à l'heure, enfin vous avez suivi le vote que je vous proposais, pas d'augmentation de la taxe par contre il y aura une revalorisation des bases donc forcément une augmentation mais qui sera pas imputable à votre choix, c'est la revalorisation des bases. Donc une légère augmentation. Le produit des jeux, on est prudent puisqu'au compte administratif, on a vu on est à 1 385 000 et nous on est plutôt prudent et on a préféré inscrire 1 350 000 € et les droits de mutation là aussi on a annoncé beaucoup de baisse de ces droits de mutation, on a réinscrit pratiquement le même chiffre qu'en 2024. On était à 355 000 € et on a préféré inscrire 350 000 € donc une grande prudence. S'il y a une augmentation sera plutôt une bonne nouvelle mais soyons très prudents.

Le chapitre 74, c'est les dotations et les compensations où l'on retrouve la dotation forfaitaire de 135 000 €, on l'a dit il n'y aura pas de valorisation par rapport à l'indexation, par rapport à l'inflation. On aura la CAF qui nous apporte 69 000 €, ça c'est tout ce qui concerne les accueils des jeunes, on aura une compensation des logements vacants de 48 000 € et toujours ce fond communautaire de fonctionnement qui est fixe jusqu'en 2026 de 31 600 € j'en ai parlé tout à l'heure. Donc ce sont des dotations de compensation d'un million 1 154 550 € donc une augmentation légère par rapport à 2024. Enfin, le revenu des immeubles, on a dit qu'on était sur une légère baisse en 2024 du revenu du centre de congrès mais là on pense du fait de l'agenda, qu'on devrait retrouver le chiffre de croisière de 85 000 €. La redevance Casino, c'est la location du bâtiment, puisque je vous rappelle que le bâtiment nous appartient sauf la partie droite qui est le restaurant, 40 000 €, puis après il y a un certain nombre de prestations supplémentaires, les cabines de plage, les prestations, etc...

On retrouve donc les recettes de fonctionnement qui passent de 9 176 517€ à 9 763 370€ en sachant qu'on n'a pas de produits financiers particuliers si ce n'est 50 ou 30 €. Alors une fois qu'on a dit ça on va passer maintenant

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

dans le cadre du budget 2025 à l'équilibre général, donc les dépenses réelles et les recettes réelles. Ce qui veut dire que vous avez sur la colonne de droite les 9 963 370,25 qui sont nos recettes réelles de fonctionnement, vous avez à gauche, les dépenses réelles de fonctionnement de 6 580 684 € et donc un autofinancement 3 182 685. On peut dire qu'on demeure à un niveau satisfaisant. Certain dirait très satisfaisant. Donc c'est satisfaisant on va dire puisqu'on va être modéré dans nos propos et ce qui nous laisse un certain nombre de marges de manœuvre extrêmement important puisqu'on a su, même s'il y a une augmentation, maîtriser bien sûr de façon raisonnable les dépenses réelles, notamment, de fonctionnement et notamment les deux chapitres les plus importants, 011 et 012. On a un taux d'épargne brute qui est bien sûr consolidé puisqu'on est à 18,92%, alors que la moyenne nationale est à 15,5 %, ce qui va permettre de garantir une épargne nette et on va retrouver, c'est l'épargne de gestion moins l'annuité de la dette, et là, on va travailler sur l'investissement, ce qui va permettre son financement qu'on va retrouver sur la diaporama suivante. Donc on a les dépenses réelles et les recettes réelles d'investissement, donc les dépenses réelles, on est à 4 880 667,73€, les recettes réelles investissement, on est à 1 697 982,48 €, l'autofinancement dont je viens de vous parler et si on souhaitait équilibrer il y a ce qu'on appelle l'emprunt léna modulable qui est de 224 330 € et là je vais demander à M. LOUESDON de vous expliquer parce qu'on en parle souvent mais on ne l'utilise pas.

Philippe LOUESDON :

C'est un emprunt qui a été souscrit il y a près d'une quinzaine d'années maintenant qu'on rembourse comme un emprunt classique tous les ans. Mais le montant qui reste à rembourser, le capital restant dû, est offert avec un coup d'intérêt et permis par la banque de l'utiliser comme une ligne de trésorerie, c'est-à-dire que, au cours de l'année on peut piocher dedans à condition de le rembourser à la fin de l'année et comme on rembourse cet emprunt au fur et à mesure tous les ans, ce droit de tirage, on va l'appeler comme ça, diminue d'année en année. Il est de 224 000 € et d'ici 10 ans on en saura plus et on n'aura plus cette écriture un peu exotique.

Sophie LATHUILLIERE :

Est-ce qu'on s'en sert ?

Le Maire :

Non, c'est ce qu'on vient de dire, on ne s'en sert pas.

Sophie LATHUILLIERE :

J'ai compris le mode de fonctionnement mais je n'avais pas compris qu'on ne s'en servait pas.

Le Maire :

Si je l'ai dit. Je passe la parole à Noëlle. C'est l'équivalent d'une ligne de trésorerie. On ne le mobilise pas. Alors maintenant on va passer au document essentiel. Qu'est-ce qu'on va faire de cet argent. C'est quand même la vraie question.

Les dépenses d'investissement. Donc on a toujours notre résultat antérieur reporté qui est de 650 774 € et dépenses d'équipement de 3 578 893,01 €. On avait des restes à réaliser de 190 297 € et une immobilisation corporelle de 1 393 764 € ce qui veut dire que nos dépenses, on a le remboursement de capital à 650 000 € et je vous rappelle que toujours le capital c'est de l'investissement et l'intérêt c'est du fonctionnement et on retrouve ce fameux emprunt léna, donc les dépenses réelles seraient de 5 104 997,73 € et on aura surtout des dépenses d'équipement avec 3 dossiers majeurs que je vais détailler tout à l'heure, le centre de santé, l'aménagement du parc de la duchesse Anne et tous les aménagements qui concernent la rue des trois frères Salaun.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, donc on retrouve les dotations et fonds divers donc le chapitre 10, avec 1 022 130,65 €, on a l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 778 090 € et le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 244 040 €. On en parlait tout à l'heure, c'est la récupération de la TVA deux ans après. Les subventions donc elles sont de 575 851 €. Ce sont des subventions nouvelles. 411 870 €. Elles concernent essentiellement le centre de santé. Je l'évoquerai, notamment celle qui concerne la subvention qui vient de la région "Bien vivre en Bretagne", le contrat de territoire du Département et on attend la réponse de la DETR. On retrouve au chapitre 16 l'emprunt et la dette pour 424 830 €, c'est-à-dire toujours ce fameux emprunt léna modulable et dans l'hypothèse, là je suis très prudent, on réaliserait 100 % de ce que l'on propose, 100 % de réalisation qu'on n'atteindra pas faut être clair, des dossiers vont glisser sur 2026, nous sommes prudents, nous inscrivons un emprunt de 100 000 €. Depuis 4 ans, c'est la première fois qu'on inscrit un emprunt de 100 000 € qu'on mobiliserait vraiment en cas de nécessité, à condition d'avoir réalisé 100 % de tout ce que l'on propose.

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

On est très très prudent. M. LOUESDON me souffle que c'est sans compter ce qu'on attend fin d'année 2026 dans le meilleur des cas, la recette liée à la vente du terrain du centre technique municipal de 2 300 000 € que je n'ai pas inscrit là. Soyons prudents. Il faut qu'il y ait au moins 50 % de commercialisation il ne faut pas l'oublier. Donc il vaut mieux le prévoir pour 2026 plutôt que pour 2025. Si on a cette somme qui arrive au compte administratif 2025, très bien, sinon elle sera pour 2026. Donc on ne l'a pas inscrite, ce qui explique les 200 000 €. C'est vraiment une inscription budgétaire, mais il y a peu de probabilité qu'on la mobilise. Il faudrait vraiment 100 % de réalisation. Je pense que malgré l'efficiance des services, on n'obtiendra pas 100 % de réalisation.

Les dépenses d'équipement on les connaît, on les avait vues AP CP, elles avaient été votées. On a le centre technique municipal. C'est plus un montant nous reste toujours de 49 308 €, c'est un litige. On l'a dit et redit au niveau d'un mur qui nous pose problème. On est actuellement probablement dans une procédure de médiation, ce qui nous a été proposé par le requérant, pour essayer de trouver une solution. C'est une somme qu'on a bloquée, donc on attend la médiation pour pouvoir évidemment négocier. La circulation apaisée, donc on avait mis en place les plans vélos, les chaussidoux, etc.... il y a une inscription de 95 870 €, sachant que ça ne va pas être mobilisé immédiatement puisque je rappelle qu'il y a déjà ce plan qui a été mis en place, la zone 30, il y a les zones 20, les priorités à droite, donc il est nécessaire de faire un bilan on l'avait dit après l'été 2025, une fois qu'on aura la saison touristique afin de voir quelles sont les nécessités d'amélioration. Donc ça c'est une somme qui est inscrite mais on verra comment on va la mobiliser. Le parc de la Duchesse Anne, ce qu'on avait dit 300 000 €, ça concerne essentiellement l'aménagement du plateau sportif et les premiers aménagements sportifs. Le tennis avec le terrain couvert, c'est là tout le travail d'ingénierie donc 89 651 €. Évidemment le dossier majeur c'est le centre de santé pour 1 229 023 dans l'hypothèse où l'agenda serait respecté et qu'on paierait toutes les factures en temps réel. Il y aura forcément des factures qui arriveront en 2026 on peut le penser, mais par contre il n'y a aucun retard dans la construction ? Je vous rappelle que c'est la semaine prochaine qu'aura lieu la pose de la première pierre à laquelle vous avez tous été invités et enfin l'aménagement de la rue des trois frères Salaun puisque là, comme on l'a dit, en 2024 on a payé peu puisqu'on était sur l'assainissement, de l'eau potable. Les travaux sont vraiment courts actuellement, vous avez dû voir que on est sur les effacements de réseaux, on peut penser qu'ils seront terminés avant l'été et donc on aura une facturation qui va arriver après l'été. Et ensuite on aura le travail sur toute la voirie en sachant qu'il y aura des plans qui vont être proposés je l'espère prochainement puisque nos agents ont eu des difficultés avec le logiciel, non pas d'eux-mêmes, mais du logiciel, j'insiste beaucoup, en attendant un nouveau logiciel pour qu'ils fassent des propositions d'aménagement de cette rue qui est une rue d'entrée et de sortie principale vers la route évidemment de Lanvollon et de Plourhan, sachant qu'il va falloir trouver une solution entre la réduction de la vitesse, les aménagements doux, le stationnement et les trottoirs à 1,40 m. Je peux vous dire qu'il va falloir travailler le dossier. Évidemment on le présentera aux riverains avant qu'il soit appliqué mais je pense qu'on ne sera pas de trop à plusieurs pour pouvoir y réfléchir et trouver des solutions acceptables pour tous. Donc ça c'est un dossier majeur

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce programme ? Non.

C'est un programme qu'on a vu et revu, je peux passer la parole s'il y a des questions.

On poursuit donc, on a les dépenses d'équipement, on va retrouver les principaux aménagements, les nouveaux locaux du centre de santé pour 1 230 000 €, le parc de la Duchesse Anne je l'ai dit. HLM Martouret, le jardin partagé, ça c'est une convention qu'on a votée lors du dernier conseil avec Vert le jardin. On va supprimer les jeux d'enfants, on va laisser les espaces et on va travailler avec une association pour en faire un jardin partagé, on a une petite inscription de 8 500 € en sachant que le partenariat avec Vert le jardin est porté par Terres d'Armor Habitat et que pour la commune, c'est plus de l'accompagnement technique et des aménagements techniques. Enfin, pour le patrimoine culturel on a mis 20 000 € puisque il y a deux engagements qui doivent être pris, c'est la rénovation des trois calvaires, on aura refait tout le patrimoine culturel à la fin du mandat, les lavoirs puisque il y a des quelques prestations et surtout, c'est la dernière phase du parcours patrimonial découverte porté par les Amis de Saint-Quay-Portrieux et des environs et le collectif des associations patrimoniales et là je rappelle que normalement ça devrait être inauguré au mois de mai, la date est calée. L'aménagement urbain rue des trois frères Salaun on en a parlé, le schéma directeur, on sera amené à travailler sur un schéma directeur puisque les équipes précédentes avaient travaillé sur un schéma directeur SQP 2020. Je rappelle qu'après 2020, 2 ans de COVID qui auront nécessité d'évaluer ce chapitre qui essentiellement travaillait sur les aménagements urbains, sur les espaces publics. Il y a nécessité d'évaluer, de voir ce qui a été fait ou pas fait, notamment il y avait le dossier du Portrieux inclus dans ce pays 2020. Là on va partir sur un accompagnement avec un bureau d'études. C'est une somme maximum je pense qu'elle sera bien moindre. En ce qui concerne les voiries, donc c'est la déclinaison donc on a inscrit 145 000 € et là, on va tenir compte évidemment du travail qui a été mené en fonction du diagnostic de voirie. Un certain nombre de préconisations et on sera amené à redétailler ce plan

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

de 145 000 €. Les équipements sportifs, ça commence lundi. Ça a dû commencer aujourd'hui le nettoyage, c'est le réaménagement complet du plateau qui est entre l'Espérance et la salle du Celtique, c'est l'endroit où il y a le parking et la prévention routière. Je vous encourage à aller voir, mais c'est vraiment très dégradé et donc c'est l'aménagement complet de l'espace carrément jusqu'à la zone où il y a le dépôt de verre, on va refaire complètement toute cette zone, il y avait vraiment besoin d'un coup neuf, ce n'est même peut-être pas le mot, c'est une remise en état. On va pouvoir réorganiser tous ces espaces. Le tennis, on l'avait dit il va y avoir tout un travail qui va être mené sur l'extension- rénovation du court couvert, mais aussi tous les aménagements extérieurs qui malheureusement, suite à de nombreuses tempêtes, beaucoup d'arbres sont tombés ont été coupés, c'est un espace qu'il faut revégétaliser en dehors du 2ème court couvert et ce sera réalisé évidemment en partenariat avec les espaces verts de la commune. Le stade Lallinec qu'on a voté, c'est la modification du système d'éclairage donc c'est voté, on attend les subventions. On retrouve la sobriété énergétique donc toujours le plan tel qu'il vous a été proposé, vous aviez tous reçu un gros document avec des pages jaunes, l'Hôtel-de-Ville, la fameuse chaudière à granulés qui arrivent pour 90 000 €, le relamping de tous les divers bâtiments, donc on aura un point pour voir où on en est mais c'est pratiquement terminé, d'où j'insiste sur la baisse de notre facture électrique 35 000 € quand même, donc on a pratiquement diminué notre consommation en sachant que c'est de l'investissement. L'éclairage public, on a quelques rénovations et on a demandé au SDE une optimisation. Vous savez qu'on a des éclairages d'été et d'hiver qui se règlent avec des horloges. Nous on a demandé si c'était possible d'avoir une optimisation, une gestion à distance en fonction des événements. Certaines nuits, je pense au 14 juillet ou au 31 décembre, est-ce qu'on a la possibilité d'adapter ? On nous a fait une proposition mais on n'a toujours pas de retour. Vous savez régler avec votre téléphone, votre chaudière vous savez régler vos alarmes, vous savez régler beaucoup de points et c'est une demande que l'on a fait, on l'inscrit dans ce budget. On sait régler par exemple la fermeture des toilettes municipales par exemple en dessous du CLJ, on sait gérer les horaires d'ouverture et de fermeture en fonction des festivités. On a fait la demande pour qu'on ait des zones comme ça qu'on pourrait contrôler à distance, les agents, voire l'élu d'astreinte, qui pourraient régler. C'est ce qui correspond à cette optimisation, le groupe scolaire, donc on a encore un peu de travail en classe, notamment il faut changer le portail de l'école des Embruns, le portail bleu qui est lourd et plus très fonctionnel et il y a une demande pour qu'on mette en place des jeux de cours pour l'accueil de loisirs. Ça c'est une demande qui était faite à la fois par les enfants et les parents. C'est sur la partie de droite. Effectivement, il y a des pelouses, des buts, un préau mais de jeux pour enfants. Donc là c'est vraiment une demande forte des enfants, des parents d'élèves, mais aussi on aura une subvention de la CAF, j'ai signé un document pour avoir un accompagnement.

On termine par le patrimoine bâti - amélioration des équipements. Pour 290 000 €. L'Hôtel-de-Ville, c'est le réaménagement du rez-de-chaussée qui est en cours, ça a commencé par l'aménagement des vestiaires au sous-sol, séparé bien sûr, hommes et femmes, on n'en était pas là. Ensuite, il y a tout le plan de réaménagement que vous avez validé, les systèmes de télécommunications je crois qu'on en parle de façon récurrente puisqu'on a un standard qui est en fin de vie. Le renouvellement du parc automobile de 110 000 €, 2 véhicules nous sont demandés donc il faut remercier les agents. En tout il y a 4 demandes de véhicules, donc 2 en 2025 et 2 probablement 2026 et sur les 2 il y en a qui correspond à un camion plateau avec différentes sortes de bennes qui peuvent être mises dessus pour les services techniques et l'autre est une petite fourgonnette type Berlingot pour les services plus ici, comme l'animation, le centre de congrès, le tennis, quand ils ont besoin de transporter du petit matériel notamment pour les animations, sinon ils utilisent leur propre voiture ; ce n'est pas terrible et parfois il y a plusieurs manifestations au même moment mais à différents endroits de la commune. Donc des problèmes de déplacements permanents sans compter qu'il peut y avoir des problèmes électriques, de disjonction de lumière, de vents, de pluie, de personnes en retard, ça commence à créer quelques tensions. Là ils auront du matériel à disposition et ont décalé les dates des concerts de jazz du Portrieux qui auront lieu le mercredi et les places au mêmes le jeudi comme d'habitude, ce qui créera moins de tensions.

Voilà les présentations du budget principal. Ce ne sont pas des nouveautés, il y a beaucoup de dossiers qu'on a déjà vus revus, vous avez donné beaucoup d'autorisations pour des dépôts de dossier. Donc à chaque fois ils ont été vus, revus dans des commissions d'urbanisme, dans les commissions de concertation, ils ont été vus avec les agents, avec vous-mêmes. Y a-t'il des questions ?

Le Maire :

On va passer au vote.

2 votes contre pour le budget principal.

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

Albert VASSELIN :

Il n'y a que 2 votes contre.

Le Maire :

Oui. Mais il y aurait pu avoir des absents.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
- Vu le projet de budget.

**Décide par 20 (vingt) voix pour et 2 (deux) voix contre [MM. VASSELIN et HUC] :**

- **D'approuver le projet de budget de la commune pour l'exercice 2025, tel que présenté.**

**Point n°15**

**Délibération 20250303 13 - Budget primitif 2025 - Budget annexe Centre municipal de santé**

Présentation par le Maire

Le projet de budget pour l'exercice 2025 a été présenté en commission plénière du 24/02/2025. Le budget est voté par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement ainsi que les éventuelles autorisations de programme en cours.

Pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7,5% maximum des dépenses réelles de chaque section).

Section de fonctionnement : 63 874,84 € (soit 7,5% des dépenses réelles)

Section d'investissement : 2 402,66 € (soit 7,5% des dépenses réelles)

Ce projet s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses			Recettes		
Chap			Chap		
002	Résultats reportés 2024	<b>4 664,48</b>	002	Résultats reportés 2024	
011	Charges à caractère général	88 600,00	70	Produit des services	570 000,00
012	Charges de personnel	758 000,00	74	Subvention Budget Ville	313 600,00
65	Autres charges gestion	200,00	75	Autres produits gestion courantes	100,00
67	Charges spécifiques	200,00			
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>851 664,48</b>		<b>Recettes réelles</b>	<b>883 700,00</b>
042	Amort des biens	7 000,00	042	Amort subv investissement	
023	Virement section investissement	25 035,52			
	<b>Total Dépenses d'exploitation</b>	<b>883 700,00</b>		<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>883 700,00</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses			Recettes		
001	Résultats reportés 2024	<b>7 187,10</b>	040	Amortissements des biens	7 000,00
040	Amort subv investissement	0,00	021	Virement section exploitation	25 035,52
16	Emprunt et dettes assimilés		10	Excédent fonctionnement capitalisé	
OPFI	opérations financières	7 187,10	OPFI	opérations financières	32 035,52
21	équipement	24 848,42	13	Subvention équipement	
	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>24 848,42</b>		<b>Opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>
	Reste à réaliser			Reste à réaliser	
	<b>Dépenses totales</b>	<b>32 035,52</b>		<b>Recettes totales</b>	<b>32 035,52</b>

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

Explications du Maire :

En ce qui concerne le centre de santé maintenant.

Donc on vous en a parlé, reparlé, on a une section de fonctionnement de 883 700 € la section d'investissement donc est moindre de 32 035€ sachant qu'on n'a pas mis le centre de santé sur ce budget annexe, c'est un équipement municipal. On aurait pu mais je pense que ça aurait été un peu compliqué que les consultations payent le bâtiment. Ça aurait pu.

Philippe LOUESDON :

Comptablement, il y a le choix entre les deux mais imaginez si on avait mis tout sur un budget annexe, il aurait fallu avoir 1 200 000 € de subventions d'équilibre et après, c'est surtout le futur après qui fait que les dotations aux amortissements techniques auraient pesé sur le fonctionnement du budget du centre de santé, alors que globalement englobé sur l'ensemble du budget principal c'est largement plus supportable.

Le Maire :

Je préfère le dire mais je ne le répéterai pas, mais il y a certains centres de santé dans l'agglomération qui les font porter par le centre de santé, mais ça donne des subventions extrêmement importantes.

La section de fonctionnement, on a des dépenses, c'est surtout des charges de personnel pour 758 000 €. Et puis les subventions donc je rappelle qu'on a les subventions Ville pour 140 000 € et il y a 170 000 € de la caisse primaire d'assurance-maladie. On retrouve les subventions habituelles sur lesquelles on est très exigeant, la subvention Teulade c'est à dire une participation aux charges sociales, la subvention de l'accord national, on répond à un certain nombre de critères pour 90 000 €, et surtout vous avez voté lors du dernier conseil, le recrutement d'un assistant ou d'une assistante médicale en sachant qu'on aura une subvention de la caisse primaire d'assurance-maladie. La vacance est en ligne et ce jusqu'au 11 mars, en sachant que le temps de faire les sélections, les entretiens, on sera en avril dans l'hypothèse où c'est une personne de qualité elle pourra prendre ses fonctions rapidement. Si par contre c'est une mutation, il y aura des délais, donc on a été plutôt prudent, il y aura probablement une subvention de la CPAM pour ce poste sur 6 mois dans l'hypothèse la plus favorable.

En ce qui concerne l'investissement, c'est du matériel de remplacement.

Est-ce qu'il y a des questions ?

On va passer au vote.

Albert VASSELIN :

Alors M. HUC s'abstient, bien sûr, je ne suis pas d'accord. Mais je le représente.

Le Maire :

Donc M. HUC s'abstient. C'est vous qui avez fait les commentaires, ce n'est pas moi.

Albert VASSELIN :

Il s'abstient parce qu'il pense toujours que c'est au mauvais endroit. Il faut évoluer, je suis d'accord.

Le Maire :

On ne va pas refaire le dossier mais je peux vous donner des indications sur les deux autres sites. Pour un, l'assainissement n'est toujours pas et il y a un réseau d'eaux pluviales, mais rien est fait, quant à l'autre je ne vous parle pas de la vente du projet qui sera à 500 000 € déjà. Donc, n'en parlons pas. Donc une abstention, c'est déjà mieux, avant il était contre. Il va finir par rentrer dans le moule avant 2026, ça c'est mon commentaire. Donc je considère que tous les autres élus sont pour, merci.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14,
- Vu l'instruction comptable M 57,
- Vu le projet de budget.

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

Décide par 21 (vingt et une) voix pour et 1 (une) abstention [M. HUC Hervé]:

- D'approuver le projet de budget annexe du centre municipal de santé pour l'exercice 2025, tel que présenté.

**Point n°16**

**Délibération DB 20250303 14 - Budget primitif 2025 - Budget annexe Cinéma**

Présentation par le Maire

Le projet de budget pour l'exercice 2025 a été présenté en commission plénière du 24/02/2025. Le budget est voté par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement ainsi que les éventuelles autorisations de programme en cours.

Pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7,5% maximum des dépenses réelles de chaque section).

Section de fonctionnement : 3 487,50 € (soit 7,5% des dépenses réelles)

Section d'investissement : 12 638,89 € (soit 7,5% des dépenses réelles)

Ce projet s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses			Recettes		
Chap			Chap		
011	Charges à caractère général	25 000,00	002	Résultats reportés 2024	20 050,18
65	Autres charges gestion	18 000,00	70	Produit des services	15 000,00
66	Charges financières	3 500,00	74	Subvention Budget Ville	85 000,00
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>46 500,00</b>	75	Autres produits gestion courantes	2 500,00
042	Amort des biens	60 000,00		<b>Recettes réelles</b>	<b>122 550,18</b>
023	Virement section investissement	46 050,18	042	Amort subv investissement	30 000,00
	<b>Total Dépenses d'exploitation</b>	<b>152 550,18</b>		<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>152 550,18</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses			Recettes		
001	Résultats reportés 2024	48 068,33	040	Amortissements des biens	60 000,00
040	Amort subv investissement	30 000,00	021	Virement section exploitation	46 050,18
16	Emprunt et dettes assimilés	50 000,00	10	Excédent fonctionnement capitalisé	25 868,33
<b>OPFI</b>	<b>opérations financières</b>	<b>128 068,33</b>	<b>OPFI</b>	<b>opérations financières</b>	<b>131 918,51</b>
100	Cinéma	70 450,18	13	Subvention équipement	44 400,00
	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>70 450,18</b>		<b>Opérations d'équipement</b>	<b>44 400,00</b>
	Reste à réaliser	0,00		Reste à réaliser	22 200,00
	<b>Dépenses totales</b>	<b>198 518,51</b>		<b>Recettes totales</b>	<b>198 518,51</b>

Le budget du cinéma est assujéti à la TVA. Les montants inscrits au budget sont donc des montants hors taxes et non TTC

Explications du Maire :

En ce qui concerne le budget annexe du cinéma.

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

Vous avez donc les dépenses et recettes 152 550,18 €, la section d'investissement, donc dépenses et recettes 198 518,51 € pour un budget global de 351 063,69 €. Dans les charges on va surtout retrouver le remboursement du capital et on avait dit qu'il allait s'épuiser progressivement vous l'avez vu dans les projections et on apporte une subvention d'équilibre de 85 000 € en sachant que, en 2025, on a 85 000 € et qu'en 2024, on est à 90 000 € ce qui veut dire qu'on diminue progressivement la subvention d'équilibre. Les restes à réaliser c'est le projecteur puisqu'on va en payer une partie, on aura une subvention d'équilibre en face et surtout on continue à rembourser le capital. Alors comme je l'ai dit en réunion plénière, pour ceux qui pouvaient être là, on rembourse le capital d'un bâtiment dans son état, mais probablement en 2026 je pense qu'on sera amené, je n'espère pas en cours d'année, à inscrire une ligne budgétaire sur son entretien. On commence à avoir quelques difficultés sur l'intérieur, je pense notamment à des sièges. On a à peu près 4 sièges qui sont à refaire. On pourra peut-être le faire en régie mais il n'est pas exclu qu'on soit amené à faire une inscription budgétaire supplémentaire, soit c'est de la réparation en régie, soit au contraire on sera amené à remplacer certains sièges et on voit que le cinéma a été construit il y a un certain nombre d'années, l'entretien est nécessaire, c'est le point essentiel. On a renouvelé le projecteur maintenant il va falloir revoir tout ce qui concerne les sièges.  
Des questions ? Non. On passe au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14,
- Vu l'instruction comptable M 4,
- Vu le projet de budget.

**Décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le projet de budget annexe du cinéma l'exercice 2025, tel que présenté.**

**Le Maire :**

Je vais quand même vous faire quelques commentaires personnels. Je l'avais dit en 2024 que le budget qu'on avait présenté en 2024 était un budget de transition, donc de prudence et de transition. Par contre 2025 est plutôt un budget ambitieux dans l'hypothèse où on réaliserait l'ensemble des opérations. En ce qui concerne les recettes, on l'a vu, elles sont au rendez-vous simplement parce qu'on a pris des décisions, un moment on a pris la décision d'augmenter les taux de 3 %, 2 % et les résidences secondaires, donc c'est dire que ça nous donne un certain nombre de marges de manœuvre, il faut les assumer tout simplement parce que face à l'augmentation de ces recettes, il y a des services derrière et les services sont premièrement, les services du centre de santé que nous assumons, ces sont deuxièmement des services notamment en ce qui concerne l'éducation à la jeunesse, on a vu qu'actuellement il y a une très grande satisfaction et ce sont des points essentiels et ensuite bien sûr l'amélioration du cadre de vie.

En ce qui concerne maintenant les charges, il y a un certain nombre d'indicateurs qui sont plutôt favorables, je l'ai dit, en ce qui concerne notamment les dépenses. Notamment, j'insiste, sur la gestion de l'éclairage public, avec vraiment une diminution de la charge en ce qui concerne l'éclairage public, et surtout l'effort majeur qui a été fait à la fois par les habitants, les agents, mais aussi les associations, la gestion des déchets, parce que tout ce qui n'est pas géré, tous les déchets se retrouvaient dans le budget général et donc ce sont de bonnes décisions qu'on a prises de faire participer, c'est un acte citoyen qu'ont porté les habitants pour effectivement réduire la gestion des déchets et qui a effectivement impacté le budget général. En ce qui concerne maintenant les ressources humaines, c'est incompressible. Il y a toujours une augmentation des dépenses, on les assume, je pense que vous êtes d'accord. On les assume parce que derrière il y a des services à la population et on a une population qui augmente. On verra que si on a les résultats du recensement, on aura une augmentation encore plus conséquente peut-être que prévue de la population. La population a augmenté pratiquement de 10 % en 10 ans donc une augmentation de la population, ce qui veut dire une demande plus forte de services à la population forcément. Donc on l'a dit, surtout dans les domaines bien sûr de l'accès aux soins, de l'éducation et du cadre de vie. Deuxième point, c'est aussi je crois le fait d'assumer ce poste des ressources humaines, c'est respect des personnels et des agents. Je l'ai dit et je l'ai montré au cours de la cérémonie des vœux, on a eu d'excellents retours sur ce qui a été mis en avant, c'est-à-dire le rôle des agents, un rôle souvent méconnu et chaque rôle est important, donc c'est le respect de l'ensemble des agents. Et surtout on a mis en place, grâce au centre de gestion et un travail collectif, un organigramme avec la nomination des directeurs de pôles. Ce qui nécessite bien sûr une revalorisation, parce que plus on prend de responsabilités, plus cela nécessite une revalorisation. Et enfin on répond à un engagement que l'on assume aussi devant le comité social territorial qui

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

est la promotion, je viens d'ailleurs de remplir tous les dossiers envoyés au centre de gestion. Je ne sais pas si tout le monde sera promu mais en tous les cas, tous ceux qui demandent à être promus, les dossiers ont été remplis. La formation aussi et surtout on est toujours présents, lorsqu'une difficulté se fait dans un service en cas d'arrêt maladie ou autres, pour renforcer les équipes. Forcément ça a un coût, on l'assume tout à fait et donc respect des agents que je ne saurai que trop remercier. En ce qui concerne les investissements, on ne va pas revenir sur les autorisations de programmes et les crédits de paiements ; ils sont dans la continuité de 2024, 2025, et clairement ils préparent 2026. On va les retrouver en 2026 forcément et ce budget qui est plutôt ambitieux prépare déjà le budget 2026. Et dans l'hypothèse où il y aurait une réalisation complète, on l'a dit, on ne fera pas appel en principe à l'emprunt et on est plutôt fier depuis trois ans d'avoir désengagé en terme d'emprunt la commune. En sachant qu'on a bien entendu, en dehors du service à la personne et de répondre aux services de la population, on a un certain nombre d'ambitions, notamment tout ce qui concerne maintenant les voiries et les affaissements de réseaux dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. Enfin, on maintient un cadre de vie important puisque on parle de saison. Est-ce qu'on doit parler de saison à Saint-Quay-Portrieux ? La saison c'est toute l'année ici. Ça a commencé dès le mois de février et on ne peut que se féliciter de l'exposition remarquable et improbable « les étoiles du cabaret », 4000 visiteurs, 4000 visiteurs, donc la saison, c'est toute l'année. 4000 visiteurs en 15 jours.

**M. VASSELIN :**

Pas de prise de parole via le micro – question non enregistrée.

**Le Maire :**

L'ambition, c'était d'avoir des activités avant la saison ; ce qu'on appelait la saison c'était du 15 juillet au 15 août et on voit bien qu'actuellement il y a plusieurs propositions. Bon gros succès de ce qui a été fait au mois de février, on va enchaîner sur le festival de BD. Il y a eu des concerts avec les escapades, on va avoir des concerts autour de l'opéra. Donc, tout s'enchaîne et surtout, on va le voir dans la délibération suivante qui est la n°17, un accompagnement constant des associations, puisque certaines communes ont fait le choix de diminuer les subventions.

En conclusion je pense que ce budget comme je l'ai dit il est ambitieux, il montre une ville qui est dynamique, qui doit répondre à l'augmentation de sa population en nombre. Et c'est peut-être parce qu'on est dynamique que la population a augmenté aussi. C'était le titre de mon éditorial du dernier bulletin, c'est la volonté d'être optimiste. Évidemment, si vous lisez la presse nationale, si vous ouvrez BFMTV ou d'autres médias, c'est plutôt déprimant. Maintenant, je ne sais pas quelles seront les conséquences, mais en tous cas on ne peut pas être absent de ce qui se passe au plan national et international. Pour conclure, évidemment quand on monte un budget, on ne le fait pas tout seul. Je voudrais surtout remercier évidemment toute l'équipe municipale qui s'est engagée à nos côtés car elle a participé à l'ensemble des réunions, remercier Soizic, mon assistante, Noëlle COLIN, la responsable ou directrice du pôle financier on va dire, j'aime bien ce titre-là. Et puis bien sûr Philippe LOUESDON, directeur général des services, qui s'est beaucoup mobilisé pendant ce week-end pour faire une présentation propre, cohérente et explicative.

On va donc passer maintenant aux votes. Je vous propose dans un premier temps le vote du budget primitif 2025, budget principal. Y'a-t-il des questions ? Oui. Prenez le micro.

**Albert VASSELIN :**

Oui ça marche. Voilà donc il y a des réalisations que je soutiens et avec lesquelles je suis d'accord. Votre intervention concernant le personnel je suis complètement d'accord. J'y adhère, je suis au comité concernant les personnels. Voilà donc je voterai contre parce que surtout je crois que dans la prise en compte de la vie quotidienne, il manque quelque chose dans ce budget. Vous parlez de la qualité de vie sur Saint-Quay-Portrieux, il y a quand même beaucoup de choses à faire en plus de ce qui est proposé ici. Il n'y a pas que les voiries et quand vous parlez de saison, effectivement il y a une série d'animation, d'accord pour moi d'un point de vue touristique. Oui c'est un succès, 4 000 personnes qui se déplacent pour l'exposition concernant les cabarets, ce n'est pas 4 000 quinocéens. C'est une bonne chose. C'est un attrait de personnes qui viennent de l'extérieur, mais ça ne concerne pas uniquement les quinocéens. Je ne suis pas clair ?

**Le Maire :**

Non.

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

Albert VASSELIN :

Je serais plus clair en d'autres circonstances.

Le Maire :

Oui, j'ai compris que vous n'étiez pas dans votre meilleure forme physique mais c'est vrai que ça manque une peu de détail quand on dit, il y a des choses à faire. Vous savez, ça veut dire et rien dire.

Albert VASSELIN :

Très clairement je vois pour la voirie un budget de 140 000 €. 140 000€ dans une commune où le budget est de 15 millions d'euros, fonctionnement plus investissement. Oui, c'est un ordre de grandeur. Je pense que 140 000 € pour la voirie, bien sûr il y a des choses qui sont faites.

Le Maire :

Il y a juste 1 million d'euros pour la rue des trois frères Salaun, c'est tout.

Albert VASSELIN :

Mais oui mais je le sais ça. Tout le monde le sait. Oui mais il y a toutes les autres rues.

Le Maire :

Oui mais on va les faire.

Albert VASSELIN :

D'accord.

Le Maire :

C'est dommage, le débat on peut l'avoir maintenant mais premièrement, il y a des manifestations pour les quinoocéens et quinoocéennes à l'année. Il suffit de venir aux manifestations. Je pense que j'en fais à peu près 95 %, je peux vous dire qu'il y a beaucoup d'habitants de la commune qui en profitent, notamment c'était gratuit, et il y a même des habitants qui sont venus deux ou trois fois avec les enfants et petits-enfants. C'était gratuit. Deuxièmement, ça a une incidence indirecte. Quand vous avez 4 000 visiteurs sur 15 jours, ça veut dire aussi de l'économie locale, ce sont les restaurateurs et les terrasses, etc... C'est la connaissance. Il vaut mieux dépenser dans une manifestation telle que là que d'acheter une page de promotion sur le plan national ou une page à la gare Montparnasse. Je pense qu'on n'a pas le même discours. Deuxièmement, les quinoocéens, et on va démontrer avec les subventions, profitent largement de toutes nos propositions. Enfin, je vous rappelle, et je l'ai toujours dit, que quand on a pris la décision de créer le centre de santé, chacun s'en souvient, en janvier 2018, qu'est-ce que j'ai dit ? Attention, vous aurez des médecins mais vous aurez peut-être un peu moins de guirlandes à Noël et un peu moins de goudron. Vous le goudron c'est ce qui vous intéresse, très bien, moi c'est les médecins.

Albert VASSELIN :

Non ce n'est pas ça. Je ne mets pas en opposition le centre de santé.

Le Maire :

Et deuxièmement quand vous dites 140 000 €, y'a pas 140 000 €, il y a 1 million d'euros pour la rue des trois frères Salaun et chacun doit comprendre, je le dis et je le redis, une réfection de voirie lorsque ce n'est pas une route départementale, il n'y a pas de subventions. Il n'y a pas de subventions. Dans la DETR il n'y en a pas, dans les contrats de territoire c'est interdit. Il n'y a pas de subventions. Il faudra qu'on vous donne, et je crois que Monsieur le directeur général pourra vous le dire, le prix de 100 m linéaires. Non il ne le sait pas, pas de tête, mais on pourra vous le donner. Mais on va les faire. Bien sûr qu'il y a encore des choses à faire, c'est pour ça qu'on va continuer. C'est pour ça qu'on a décidé de continuer, si les gens le décident parce qu'il y a encore beaucoup de choses à faire. Voilà, c'est pour ça, et on aura fait le centre de santé, on aura fait le parc de la Duchesse Anne, on aura fait la rue des 3 frères Salaun, on aura fait la rue Poincaré. Coté voirie on a fait la rue Poincaré, la rue de la Marne, la rue des Marronniers, on a fait la rue de la Comtesse, etc... On en a fait de la voirie. Si vous saviez le nombre de mètres qu'on a fait. Mais bon, c'est votre point de vue.

Albert VASSELIN :

Je sais aussi qu'on fait de la voirie, j'ai vu.

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

Le Maire :

Merci.

**Point n°17**

**Délibération 20250303 15 - Subventions associations**

Le Maire :

C'est un travail qui était mené à la fois par les services et les élus qui ont pu être présents.

Subventions affaires sociales – Présentation par Catherine BELLONCLE

Un total de 4000 €.

Subventions éducation – jeunesse – Présentation François HERY

Un total 13 150€

Subventions sports – Présentation par le Maire en l'absence de Mme DANGUIS

Un total de 70 660€

Subventions culture – Présentation par le Maire

Un total de 81 561€

Subventions finances – Présentation par le Maire

Un total de 22 480€

Après instruction des dossiers et suite à la réunion de la Commission finances du 14/02/2025, il est proposé d'attribuer les subventions aux associations dont les noms et les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>TYPE</b>	<b>BP 2025</b>
Association pour la promotion du Sang Bénévole à Binic et en Sud Goelo	Fonctionnement	200
Banque alimentaire des Côtes d'Armor	Fonctionnement	200
Boutique gratuite-St Quay Portrieux	Fonctionnement	145
(association collégiale - sans flux financier)	Investissement - règlement direct Ville	405
Restos du Cœur	Fonctionnement	1 400
Secours Catholique	Fonctionnement	450
Secours Populaire Sud Goelo	Fonctionnement	1 200
<b>SOUS TOTAL SOCIAL</b>		<b>4 000</b>

<b>ENFANCE-JEUNESSE</b>	<b>TYPE</b>	<b>BP 2025</b>
APE des Embruns	Fonctionnement	1 000
	animation	2 500
APEL Notre Dame de la Ronce	Fonctionnement	1 250
	animation	2 000
	Investissement	750
Association prévention routière	Fonctionnement	100
Coop scolaire OCCE Primaire Embruns	Fonctionnement	2 300
	Fonctionnement / activité voile	1 600
Coopérative USEP Maternelle Les Embruns	Fonctionnement	1 650
<b>SOUS TOTAL ENFANCE JEUNESSE</b>		<b>13 150</b>

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**

**PROCES-VERBAL**

<b>SPORT</b>	<b>TYPE</b>	<b>BP 2025</b>
Association Sportive Collège Camille Claudel	Fonctionnement	1 500
Compagnie Archer Sud Goëlo	Equipement : Cibles	3 400
archets quinocéens loisirs	Fonctionnement	160
L'Espérance Tennis de Table	Fonctionnement	3 000
	participation rémunération prof	2 000
Goëlo Football Club	Fonctionnement	4 000
Groupement foot des jeunes du Sud Goëlo	Fct : aide fct rmb SBAA	2 000
	Aide emploi asso : SBAA	1 600
Narcoclub	Fonctionnement	500
OGEC - Quinocéenne	Animation : la Quinocéenne	1 500
Tennis Club	Fonctionnement	8 000
	Animation : Open internat de SQPX	6 000
SNSQP / sensation nautique	Fonctionnement	13 000
	Emploi convention emploi tri partite	8 000
Société Hippique	Animation concours hippique	8 000
ARMOR SAILLING BOAT - MAHIEU Hugo	15 000 € sur 2 ans (2024 & 2025)	7 500
Sant Ke Bad	Fonctionnement	250
	Equipement : raquette, volant, filet	250
<b>SOUS TOTAL SPORT</b>		<b>70 660</b>

<b>CULTURE</b>	<b>TYPE</b>	<b>BP 2025</b>
Activité Club quinocéens	Fonctionnement	115
Amicale du Moulin, fontaines et lavoirs	Fonctionnement	600
	Equipement	300
	Animation : fête du moulin	600
Art à Bâbord	Fonctionnement	300
Art Couleur	Fonctionnement	150
Association Label'Ville Guignol	Animation / Intervention	5 760
MusMat	Animation	4 000
Atelier Peinture sur soie	Fonctionnement	120
Bagad Sonerion sant Ké	Fonctionnement	1 000
	Equipement	3 666
Comité de quartier du Portrieux	Animation : concerts	3 000
Comité de quartier Saint-Quay	Fonctionnement	200
Danserien Sant Ke	Fonctionnement	1 000
	Animation : initiation été	300
	Animation :Européade	1 000
Bulle d'Armor « Des BD pour Saint Quay »	Animation : Bulles d'armor	4 000
Arpège des arts - Escapades musicales en Goëlo	Animation : concerts	4 000
Collectif associations (amis de Saint-Quay-Portrieux et ses environs)	Equipement	15 000
Films en Bretagne	Animation (convention)	6 000
Heures musicales de Binic	Animation: concert	500
Kanerien ar Goëlo	Fonctionnement	1 800
Confédération Kenleur (War'l Leur)	Animation : Sant ke dans Breizh	4 000
le temps ne fait rien à l'affaire - brassens	animation	3 000
	technique	5 000
Quand le Jazz est là	Fonctionnement	1 500
St Quay Patch	Fonctionnement	150
Quino Samain	Animation : Samain	8 000
Sculpteur en Bretagne	exposition sept 2024	300
Seanapse	Animation Open air	6 000
Universaité du temps libre	Fonctionnement	200
<b>SOUS TOTAL CULTURE</b>		<b>81 561</b>

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**

**PROCES-VERBAL**

FINANCES	TYPE	BP 2025
Amicale du personnel communal	Fonctionnement	18 000
Société Nationale de Sauvetage en Mer	Fonctionnement	4 000
Union Nationale des Combattants	Fonctionnement	300
	Equipement - décorations	180
<b>SOUS TOTAL FINANCES</b>		<b>22 480</b>
<b>TOTAL GENERAL SUBVENTIONS</b>		<b>191 851</b>

Pour mémoire, les conditions de versement des subventions sont les suivantes :

- **Fonctionnement** : la subvention est versée après le vote de la délibération afférente
- **Animation** : sauf convention particulière prévoyant un autre mode de versement, la subvention est versée en 2 fois :
  - 50% sur attestation de l'association certifiant que la manifestation aurait bien lieu.
  - Solde éventuel après la réalisation de la manifestation, sur présentation d'une fiche-bilan remplie. Ce solde ne sera versé que si le bilan de la manifestation laisse apparaître un réel besoin d'abondement des comptes de cette dernière et seulement à hauteur de ce besoin
- **Equipement** : versement en une seule fois, sur présentation de la facture. Si le montant total des factures transmises est inférieur au montant voté, la subvention sera versée uniquement à hauteur du montant total des factures.
- **Emploi** : versement selon les modalités prévues par convention

Le Maire :

Soit un total global de 191 851€, légèrement supérieur à celui des années précédentes, puisque les années précédentes on était à 183 895€. En sachant qu'il y a eu ce transfert de la ligne technique pour Brassens. Cette année il n'y aura pas le festival Food Truck puisqu'il y aura le festival Brassens. Ce sera un an sur deux.

Donc pour répondre à votre question M. VASSELIN, c'est là qu'ils sont les quinocéens et les quinocéennes, qui s'investissent dans la commune et qui sont présents toute l'année. Il y a énormément de bénévoles et de volontaires qui s'investissent, on ne peut que les remercier d'ailleurs. Heureusement qu'il y a tous ces bénévoles et tous ces quinocéens et quinocéennes qui s'investissent toute l'année. Et deuxièmement, ils savent aussi mobiliser des partenariats privés pour avoir de très belles manifestations. Là on va retrouver pratiquement tout l'agenda de toute l'année, depuis février jusqu'à Noël.

On va passer au vote.

Pas d'explications de vote du coup ?

Albert VASSELIN :

Je regarde les affaires sociales et l'enfance jeunesse. Il n'y a pas d'autres demandes concernant les affaires sociales ?

Le Maire :

Non, il n'y en a pas. 75 000 € pour l'école... non il n'y en a pas.

C'est trop facile de dire ça, les affaires sociales c'est d'abord, quand il y a des difficultés sociales, c'est le même discours tous les ans. C'est trop facile. C'est difficile d'être de gauche. Les affaires sociales... mais non, c'est trop facile. Les affaires sociales, c'est je le rappelle un CCAS et quand des personnes sont en difficulté, on a la possibilité de mobiliser des fonds, toujours en urgence.

Catherine BELLONCLE :

Les dossiers qu'on a en demande ce sont pour des personnes extérieures. Il est préférable d'aider les quinocéens.

Albert VASSELIN :

Plus précisément, on pourrait avoir des systèmes, promouvoir des systèmes d'aide pour certains jeunes. Est-ce qu'il y en a ? Par exemple aider à passer le permis de conduire, aider à un certain nombre de choses que je ne vois apparaître nulle part.

Le Maire :

Et bien cela fera partie de nos propositions du mois d'octobre, je ferai des propositions que je n'ai pas encore évoquées, oui avec un certain nombre de dispositifs qu'on mettra en place.

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

Albert VASSELIN :

C'est parfait.

Le Maire :

On vous écoute après le goudron on va s'occuper du social.

Albert VASSELIN :

C'est moi le goudron ? Mettez les plumes en plus et tout le monde sera content.

Le Maire :

Quant à l'enfance jeunesse, là vous êtes sur des lignes de subvention manifestement vous n'avez pas écouté mon discours. On met beaucoup de moyens humains derrière en ce qui concerne l'accueil de loisirs sans hébergement, au niveau de l'école, au niveau du CLJ, on a mobilisé énormément. Il y a des moyens humains, on a créé ce qu'on appelle...

Albert VASSELIN :

Je soutiens ça à chaque fois.

Le Maire :

Alors pourquoi vous ne les votez pas, c'est pas là que ça se retrouve.

Albert VASSELIN :

C'est général, il y a des choses vous savez bien, je me pose des questions, beaucoup sur les manifestations culturelles dont je ne partage pas forcément votre objectif. Le concours hippique, il y a combien de quinocéens qui y vont ? C'est plus une animation.

Le Maire :

Ça je ne sais pas, je n'ai pas de tickets d'entrée. Mais on a déjà eu ce discours il y a un an, il y a 2 ans, il y a 3 ans.

Albert VASSELIN :

Oui ce n'est pas la peine de recommencer.

Le Maire :

Je ne peux pas mettre, à l'entrée d'une activité gratuite, de savoir si vous êtes quinocéen ou si vous n'êtes pas quinocéen. Ou alors c'est une sélection, mais ce n'est pas possible. C'est comme ceux qui pratiquent le tennis, la voile, qui pratiquent le badminton, etc... On ne peut pas faire de différence, ce n'est pas possible mais ce discours on l'a déjà eu.

Albert VASSELIN :

On a eu des discussions sur Synapse par exemple sur le terrain, je m'abstiens, je ne suis pas contre, il y a des choses avec lesquelles je suis d'accord. C'est le but du conseil effectivement de donner un avis.

Le Maire :

Tout à fait. C'est un échange. Moi j'affirme que quand on donne à toutes ces associations, c'est bien effectivement en direction des quinocéens et quinocéennes. D'ailleurs, les montants des subventions sont plus ou moins discutés par l'équipe en fonction du nombre de quinocéens inscrits. Quand vous prenez le narco club, qui est un club de plongée, on va regarder le nombre de quinocéens qui sont inscrits. C'est un exemple. Donc ce sont des tas de critères. Vous n'avez pas pu participer, mais je le regrette, mais à chaque fois ça fait 10 ans, c'est le même discours, c'est toujours le même discours. On regarde à chaque fois le nombre de participation. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Toutes ces manifestations elles sont gratuites, entrée libre, pour tous les quinocéens. Et un quinocéen qui vit normalement à Saint-Quay-Portrieux, il n'y a pas une semaine où il n'y a pas une proposition.

Sophie LATHUILLIERE :

Je me permets de faire une remarque. Je pense que les propositions qui sont faites et qui sont faites par les

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2025**  
**PROCES-VERBAL**

habitants de la commune, puisque la plupart sont à l'initiative de ces propositions ce sont des habitants, c'est aussi la création du lien social. C'est aussi créer du lien social que de pouvoir avoir des manifestations, on peut rencontrer d'autres gens, d'autres cultures, d'autres choses, de s'ouvrir un peu. Je tiens à signaler que c'est très important pour un territoire, et tous les territoires ne sont pas comme ça. Il faut voir la région Pays de la Loire, la baisse drastique des subventions aux associations, entre autres culturelles. C'est un choix politique. Je trouve que c'est aussi une case sociale. Je suis assez fière que notre territoire et surtout la commune, en plus de maintenir des subventions, continue à soutenir des projets pour diffuser la culture. Ce n'est peut-être pas la culture qui vous intéresse et ça j'en suis désolée mais au moins il y en a pour tous les goûts parce que de 7 à 77 ans il y a des propositions. Alors effectivement, ce n'est pas destiné forcément à tout le monde mais tout le monde peut trouver au moins une proposition culturelle qui lui convient.

Albert VASSELIN :

Ne dites pas que la culture ne m'intéresse pas.

Le Maire :

On ne s'est pas permis mais c'est histoire de... Je trouve dommage que l'opposition ne vote pas ces subventions. Si on avait baissé les subventions, je pourrais comprendre que vous votiez contre ou que vous vous absteniez. Mais là on les augmente, on les maintient et on soutient sans faille. Et encore, on ne calcule pas les mises à disposition des salles, du matériel, de tous les équipements, de la mobilisation des agents qu'on doit doubler tout l'été. C'est une remarque. C'est regrettable, mais on a l'impression qu'on n'a pas les mêmes objectifs, mais nous on a les mêmes objectifs et on les maintient. Je peux vous assurer, les connaissant bien, ce sont bien des habitants de notre territoire, de notre commune, qui s'investissent énormément et qui participent, parce que la plupart sont des manifestations gratuites, libres d'accès. On n'a pas la même vision, c'est normal vous êtes dans l'opposition.

Albert VASSELIN :

Ce n'est pas parce qu'on est dans l'opposition qu'on n'est pas optimiste et positif, vous exagérez.

Le Maire :

On va passer au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4,
- Vu le tableau récapitulatif des subventions aux associations présenté ci-dessus,

**Décide par 20 (voix) pour et 2 (deux) abstentions [MM. HUC et VASSELIN]:**

- **De voter les subventions aux associations pour l'année 2025 telles que présentées**
- **D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 du budget 2025.**

Questions diverses

Pas de questions diverses donc c'est que c'est parfait.

Bien je vous remercie.

*Fin de la séance à 20 heures 50*

Le Maire,  
Thierry SIMELIERE



